

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

### Urgences

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nomination à la Commission nationale  
des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle**

NOR : AFSP1230456A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles D. 6311-17 et D. 6311-18 ;  
Vu l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;  
Vu l'arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence  
en situation sanitaire normale et exceptionnelle,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 avril 2012 susvisé, membres de la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle :

1<sup>o</sup> Au titre des représentants mentionnés au 4<sup>o</sup> :

M. le professeur Pierre-Yves GUEUGNIAUD, titulaire, et M. le docteur Gilles BAGOU, suppléant.  
M. le docteur Benoît VIVIEN, titulaire, et Mme le docteur Agnès RICARD-HIBON, suppléante.

2<sup>o</sup> Au titre des représentants mentionnés au 5<sup>o</sup> :

M. le professeur Pierre CARLI, titulaire, et M. le docteur François BRAUN, suppléant.  
M. le professeur Marc FREYSZ, titulaire, et M. le docteur Karim BOUDENIA, suppléant.

3<sup>o</sup> Au titre des représentants mentionnés au 6<sup>o</sup> :

M. le docteur Christine AMMIRATI, titulaire, et M. le docteur James COUVREUR, suppléant.  
Mme le docteur Catherine BERTRAND, titulaire, et M. le docteur Gilles ROUSSEL, suppléant.  
Mme Véronique BRUNSTEIN, titulaire, et M. Franck PAILLARD, suppléant.  
Mme Ysabelle THOMAS, titulaire, et Mme Nathalie SOUPIZON, suppléante.

4<sup>o</sup> Au titre des représentants mentionnés au 7<sup>o</sup> :

M. le professeur Louis JEHEL.  
M. Hamid SIAHMED.

5<sup>o</sup> Au titre des représentants mentionnés au 8<sup>o</sup> :

M. le docteur Frédéric LAPOSTOLLE.  
Mme le docteur Céline LONGO.

#### Article 2

L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2008 portant nomination à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires est abrogé.

#### Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
J.-Y. GRALL